

DÉPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
-----  
CANTON  
DE  
TAVERNY  
-----

DEL n° 2024-037

VILLE DE BEAUCHAMP  
-----  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 27 juin 2024  
=====

**OBJET :**

**Adhésion au Centre  
Information Jeunesse du  
Val d'Oise**

Nota - Le Maire certifie  
que cette délibération a  
été mise en ligne sur le  
site de la ville le

05 JUL. 2024

Que la convocation du  
Conseil a été faite le 21  
juin 2024

et que le nombre des  
Membres en exercice est  
de : **29**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à Salle du Conseil municipal, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ,  
Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, Mme SERVAIS, M.  
BRASSEUR, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN,  
Mme LE BRAS, Mme GUZIK, M. WALTER, M. CHANDELIER, Mme  
KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. HUMBERT donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. REMOND  
donne pouvoir à M. MANAC'H, M. JENNY donne pouvoir à Mme  
NORDMANN, Mme LOISEAU donne pouvoir à Mme MAILLARD, Mme  
DIAS donne pouvoir à M. PLANCHE, Mme BARROCA donne pouvoir à  
Mme PIRES, Mme DUMITRU donne pouvoir à M. AFONSO, M. BACARI  
donne pouvoir à M. CHANDELIER

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Antoine WALTER pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Antoine WALTER est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Afin de soutenir l'action en direction de la jeunesse développée par la commune, il est proposé d'adhérer au Centre Information Jeunesse (CIJ) du Val d'Oise.

Les CIJ sont des lieux de rencontre, d'accueil et d'information, pour tous les jeunes, étudiants ou non. Ils proposent une aide aux jeunes qui viennent le consulter, chaque centre regroupe une grande quantité d'informations pratiques dans des domaines extrêmement variés : enseignement, métiers, emploi, loisirs, sports, vacances...

Les CIJ éditent et diffusent des fiches d'information et des listes d'adresses concernant les emplois temporaires, les stages, le logement. Grâce aux petites annonces qu'ils proposent, vous trouverez des pistes pour un job ou un logement. Ils sont un partenaire essentiel à l'action des communes en direction de la jeunesse.

Cet exposé entendu  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

**Approuve** l'adhésion de la commune au Centre Information Jeunesse du Val d'Oise.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 05 JUL. 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Antoine WALTER



Françoise NORDMANN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.*

Accusé de réception en préfecture  
095-219500519-20240627-2024-037-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2024